

DEVEMY (M. Roger), *Député de Saône-et-Loire.*

Son élection est validée [29 novembre 1946] (p. 39) = Est nommé membre : de la Commission des pensions [17 décembre 1946] (p. 102), [26 janvier 1948] (p. 195), [18 janvier 1949] (p. 34), [17 janvier 1950] (p. 300), [23 janvier 1951] (p. 348) ; de la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre [17 décembre 1946] (p. 102) [26 janvier 1948] (p. 195). — Est élu vice-président de la Commission des pensions [*J. O.* du 20 décembre 1946] (p. 10784), [*J. O.* du 30 janvier 1948] (p. 1011), [*J. O.* du 20 janvier 1949] (p. 782), [*J. O.* du 20 janvier 1950] (p. 739), [*J. O.* du 25 janvier 1951] (p. 913). — Est nommé membre de la Commission des territoires d'outre-mer [23 janvier 1951] (p. 348). — Est désigné par la Commission des pensions en vue de représenter l'Assemblée Nationale au sein du comité d'administration de l'Office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre [26 janvier 1947] (p. 1043). — Est nommé membre de la Commission consultative des pensions [*J. O.* du 28 mai 1947] (p. 4891), — Est nommé juré à la Haute cour de justice (instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi du 27 décembre 1945 [26 janvier 1948] (p. 195), [4 mai 1948] (p. 2484), 1^{er} juin 1948], (p. 3049).

Dépôts :

Le 12 décembre 1946, une proposition de loi tendant à reconnaître les obligations de l'Etat pour la liquidation intégrale de la solde due aux officiers, sous-officiers et gradés à solde mensuelle prisonniers de guerre rapatriés en 1945, **n° 17**. — Le 20 mars 1947, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi de M. Morice et plusieurs de ses collègues tendant à obtenir en faveur des prisonniers et déportés le remboursement sur certaines bases des marks de camp en leur possession, **n° 1006**. — Le 25 juillet 1947, une proposition de loi tendant à établir définitivement, dans la détermination du droit à pension, la présomption d'origine lorsque les infirmités ont été constatées au cours du service après trois mois d'incorporation, **n° 2140**. — Le 2 mars 1948, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une

attribution spéciale d'essence à certains pensionnés de guerre, **n° 3633**. — Le 29 avril 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues tendant à étendre aux victimes civiles de la guerre, les dispositions de l'article 65 de la loi du 31 mars 1919 et de l'article 9 de la loi n° 46-1117 du 20 mai 1946 relatifs aux barèmes d'appréciation des invalidités, **n° 4074**. — Le 3 juin 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions de l'article 36 de la loi du 31 mars 1919 en vue de réserver certaines audiences des tribunaux des pensions aux affaires concernant les victimes civiles de la guerre et de modifier, pour ces affaires, la composition de ces tribunaux, **n° 4442**. — Le 8 juillet 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution de M. Robert Prigent tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 16 juillet 1947 déterminant les modalités d'application de la loi du 16 octobre 1946 relative au transfert gratuit et à la restitution des corps des anciens combattants et victimes de la guerre, **n° 4923**. — Le 8 juillet 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi de M. Castellani et plusieurs de ses collègues portant amélioration et modification du régime des retraites des pensionnés assujettis au régime des pensions militaires et réputés non envoyés d'Europe aux termes des lois du 18 avril 1831 et du 5 août 1879, **n° 4924**. — Le 24 juillet 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution de M. Emile-Louis Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de rembourser aux familles, dans certains cas, les frais de transfert des corps des militaires et marins morts pour la France, **n° 5042**. — Le 10 décembre 1948, un deuxième rapport au nom de la commission des pensions sur les propositions de loi : 1^o de M. Charles Lussy et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux déportés ayant appartenu à des mouvements de résistance, les mêmes avantages qu'aux déportés ayant été inscrits aux réseaux de la France combattante ; 2^o de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le statut

et les droits des combattants volontaires de la Résistance ; 3° de M. Raulin-Laboureur et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de modifier la loi n° 46-1056 du 15 mai 1946, tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance, n° 5796. — Le 21 décembre 1948, une proposition de loi tendant à exonérer les associations de mutilés et anciens combattants émettrices de participations de la loterie nationale de la taxe sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, n° 5881. — Le 30 décembre 1948, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de résolution de MM. Médecin et Emile Hugues tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi complétant la liste des bénéficiaires du statut des grands invalides de guerre, n° 5988. — Le 30 décembre 1948 un rapport au nom de la Commission des pensions sur le projet de loi modifiant l'article 124 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatif aux anciens militaires internés pour aliénation mentale, n° 5989. — Le 25 janvier 1949, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 48-1713 du 9 novembre 1948 et à déposer sur le bureau de l'Assemblée Nationale, avant la fin de mars 1949, un projet de loi qui établisse le rapport constant prévu par l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948, entre les taux des pensions des victimes de la guerre et les taux des traitements des fonctionnaires, n° 6164. — Le 18 février 1949, un rapport au nom de la Commission des pensions sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance, n° 6529. — Le 12 avril 1949, un avis au nom de la Commission des pensions sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi instituant en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre une indemnité spéciale extraordinaire, n° 7048. — Le 15 novembre 1949, une proposition de loi tendant à permettre à une certaine catégorie de militaires de carrière, en position de réforme définitive, de concourir pour l'obtention de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire, n° 8402. — Le 21 décembre 1950, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la propo-

sition de résolution (n° 11419) de M. Hénault et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement : 1° à prévoir au budget de 1951 les crédits nécessaires permettant de poursuivre l'amélioration du sort des anciens combattants et victimes de guerre ; 2° à admettre que la loi des maxima ne sera pas opposée à leur budget, n° 11738. — Le 28 décembre 1950, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les grades des agents civils de la défense passive pour le calcul des pensions acquises, au titre de victimes de guerre, par eux ou par leurs ayants droit, n° 11794. — Le 17 février 1951, une proposition de loi tendant à autoriser les veuves de guerre à cumuler l'allocation temporaire aux économiquement faibles avec leur pension, n° 12261. — Le 21 février 1951, un rapport au nom de la Commission des territoires d'outre-mer sur : 1° la résolution adoptée par l'Assemblée de l'Union française invitant l'Assemblée Nationale à étendre dans le plus bref délai possible, aux anciens combattants et victimes de la guerre des territoires d'outre-mer et territoires associés, qui ne possèdent pas le statut de droit civil français, le bénéfice de l'indemnité spéciale extraordinaire prévue en faveur des grands invalides par la loi n° 49-541 du 21 avril 1949, et à leur accorder la revalorisation de 15 0/0 décidée sur les pensions des anciens combattants et victimes de la guerre métropolitains ; 2° la résolution adoptée par l'Assemblée de l'Union française invitant l'Assemblée Nationale à faire bénéficier les anciens combattants des territoires et pays de l'Union française des mêmes avantages que ceux accordés aux anciens combattants métropolitains, sans diminution de taux, n° 12287. — Le 15 mars 1951, un rapport au nom de la Commission des pensions sur la proposition de loi de M. Duveau et plusieurs de ses collègues (n° 9794) tendant à modifier l'article 36, paragraphe C de la loi du 14 avril 1924 relatif aux bénéficiaires de campagne accordés aux militaires et aux marins en service dans les départements et territoires d'outre-mer, n° 12514. — Le 12 avril 1951, une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice des suppléments familiaux afférents aux pensions de la loi du 31 mars 1919, aux veuves de guerre titulaires d'une pension au titre de l'article 50 de la loi du 14 avril 1924, n° 12791.

Interventions :

Ses rapports au nom du 2^e Bureau sur les opérations électorales du territoire du Cameroun (2^e circonscription, Collège des Autochtones et Collège des citoyens de statut français) [19 décembre 1946] (p. 176). — Prend part à la discussion : du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1947 (*Dépenses civiles*); Etat A, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE : *Discussion générale* [21 juillet 1947] (p. 3287, 3288, 3290, 3296); Chap. 104 : *Traitements du personnel contractuel et technique* (p. 3318); Chap. 500 : *Amendement de Mme Darras tendant à réduire de 1.000 francs les crédits de l'Office national des combattants et victimes de guerre* (p. 3328); — du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation; Art. 7 : *Son amendement tendant à déduire, pour le calcul du prélèvement, les impôts cédulaires payés en 1947* [22 décembre 1947] (p. 6149); — du projet de loi portant reconduction des crédits du budget 1947 à l'exercice 1948; Etat I, ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE, Chap. 002 : *Amendement de Mme Darras relatif aux allocations provisoires d'attente aux anciens combattants* [26 décembre 1947] (p. 6284); — d'une proposition de loi relative aux allocations familiales et pensions des veuves de guerre en deuxième lecture : *Discussion générale* [26 décembre 1947] (p. 6291); — du projet de loi portant ouverture de crédits pour le reclassement de la fonction publique : *Discussion générale (création de la carte de combattant 1939-1945)* [5 février 1948] (p. 427); Art. 8 : *Son amendement concernant le taux de la pension aux veuves* [6 février 1948] (p. 522); — de propositions de loi portant statut des déportés et internés de la Résistance : *Demande de renvoi à la Commission* [4 mars 1948] (p. 1303); Art. 1^{er} : *Contre-projet de M. Roucaute tendant à étendre la définition de la Résistance* (p. 1306, 1307); Article additionnel : *Sous-amendement de M. Mouton concernant les droits de toutes les catégories de résistants* (p. 1309, 1310); Art. 4 : *Amendement de M. Terrenoire relatif aux travailleurs volontaires en Allemagne* (p. 1312); *Poursuite de la discussion* (p. 1314); *Ses observations sur l'ensemble de la loi* (p. 1320); 2^e partie : DÉPORTÉS ET INTERNÉS POLITIQUES; Art. 3 : *Son amendement tendant à ce que la peine infligée par les autorités*

régulières ne soit pas considérée comme un internement dû aux autorités allemandes [19 mars 1948] (p. 2007); *Son amendement tendant à préciser les conditions de l'internement pour que celui-ci donne droit au statut d'interné* (p. 2007); de cette proposition de loi amendée par le Conseil de la République : Art. 5 : *Son amendement tendant à reprendre le texte du Conseil de la République relatif aux travailleurs français en Allemagne* [18 juillet 1948] (p. 4815, 4817); — du projet de loi portant statut provisoire de la S. N. E. C. M. A. : *Discussion générale (tracts communistes dans l'armée)* [23 juin 1948] (p. 3869). — Est entendu sur le règlement de l'ordre du jour (*Discussion du statut des déportés et internés*) [17 juillet 1948] (p. 4754). — Prend part à la discussion : du projet de loi portant aménagement du budget reconduit à l'exercice 1948; Etat A, RECONSTRUCTION, Chap. 6045 : *Vulgarisation et documentation* [18 juillet 1948] (p. 4791); ANCIENS COMBATTANTS, Chap. 001 : *Retraite du combattant* [5 août 1948] (p. 5405, 5406); Chap. 002 : *Allocations provisoires d'attente* [6 août 1948] (p. 5422); Chap. 100 : *Amendement de M. Jean Duclos tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour l'administration centrale (revalorisation des pensions)* (p. 5426); Chap. 711 : *Amendement de Mme Duvernois tendant à réduire de 1.000 francs les crédits pour transferts de corps* (p. 5450); — de l'interpellation de M. Aubry relative aux anciens combattants et victimes de la guerre : *Discussion générale* [5 août 1948] (p. 5360 et suiv.). — Est entendu sur : le procès-verbal de la séance précédente (*Dépôt de propositions de loi sur le pécule*) [6 août 1948] (p. 5420); — la fixation de la date de discussion des interpellations sur les incidents du 11 novembre : *Ses explications de vote sur la demande de renvoi à la suite* [25 novembre 1948] (p. 7225). — Prend part à la discussion des propositions de loi fixant les statuts et les droits des combattants volontaires de la Résistance; Art. 1^{er} : *Son contre-projet et sa demande de renvoi à la Commission* [10 décembre 1948] (p. 7511, 7512); en qualité de Rapporteur [14 décembre 1948] (p. 7568); Art. 2 : *Amendement de M. Roucaute tendant à supprimer la clause « pendant 3 ans au moins »* (p. 7569, 7570); *Amendement de M. Roucaute tendant à inclure les formations affiliées au C. N. R.* (p. 7570, 7571); *Rectification d'une erreur matérielle* (ibid.); Art. 4 : *Amendement de M. Mouton tendant à modifier la composition*

des Commissions départementales statuant sur les demandes du titre de combattant volontaire de la Résistance (p. 7571); Amendement de M. Mouton tendant à afficher la liste des postulants au titre de combattant volontaire de la Résistance (p. 7572); Art. 10 : Amendement de M. Mouton tendant à inclure les formations affiliées au C. N. R. (p. 7573, 7574); Art. 13 : Amendement de M. Mouton tendant à préciser sur la carte de combattant la durée des services de chaque intéressé (p. 7574); Explications de vote sur l'ensemble (p. 7576). — Est entendu : sur le règlement de l'ordre du jour : Discussion du statut des combattants de la Résistance [10 décembre 1948] (p. 7524, 7553); — pour un fait personnel : Attitude de M. Boutavant en captivité [14 décembre 1948] (p. 7588); Son activité au sein de la Fédération des internés et déportés politiques [17 décembre 1948] (p. 7683, 7684). — Prend part à la discussion d'une proposition de loi modifiant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance : Demande de renvoi à la Commission [11 février 1949] (p. 533, 534). — Est entendu sur le retrait de l'ordre du jour du projet de loi portant répartition de l'abattement opéré sur le budget des anciens combattants [22 mars 1949] (p. 1702). — Prend part à la discussion : du projet de loi portant majoration des pensions des anciens combattants et victimes de la guerre, en qualité de Rapporteur pour avis [12 avril 1949] (p. 2385, 2386); Rappel au règlement de M. Péron, application de l'article 17 de la Constitution, au contre-projet de M. Aubry (p. 2391); Art. 5 : Amendement de M. Hamani Diori tendant à étendre la loi aux invalides des territoires d'outre-mer (p. 2397); — du projet de loi portant répartition de l'abattement opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre : Discussion générale [12 avril 1949] (p. 2407, 2408, 2409, 2410, 2411); [18 mai 1949] (p. 2590); (Ses observations sur la carte du combattant) [19 mai 1949] (p. 2655, 2658); Chap. 001 : Amendement de M. Jean Duclos tendant à augmenter de 530 fr. l'abattement sur la retraite du combattant (p. 2666); Chap. 002 : Allocation provisoire d'attente (p. 2668, 2669). — Dépose une demande d'interpellation sur l'application des textes votés en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre [28 juin 1949] (p. 3908) et est entendu sur la fixation de la date de discussion de cette interpellation [5 juillet 1949]

(p. 4197, 4199). — Est entendu au cours du débat sur l'investiture du Président du Conseil désigné (Ses observations sur le programme de M. Moch) [13 octobre 1949] (p. 5790). — Prend part à la discussion : des interpellations sur la péréquation des retraites civiles et militaires : Ordre du jour de M. Grésa demandant la péréquation immédiate des pensions [29 novembre 1949] (p. 6423); — d'une proposition de loi portant revalorisation de la retraite du combattant : Discussion générale [8 décembre 1949] (p. 6678, 6679); Sa motion préjudicielle (p. 6689, 6690); la retire (p. 6694); Amendement de M. Darou tendant à prévoir la volonté du Gouvernement d'accorder la revalorisation de la retraite du combattant (p. 6693); Sa nouvelle motion préjudicielle invitant la Commission des finances et le Gouvernement à examiner le problème des anciens combattants (p. 6694). — Pose à M. le Ministre des Finances une question relative au remboursement des frais médicaux de certains pensionnés et mutilés [16 décembre 1949] (p. 6962). — Prend part à la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1950 : Discussion générale (Ses observations sur les pensions des anciens combattants et victimes de guerre) [22 décembre 1949] (p. 7180, 7181); Art. 2 : Son amendement tendant à augmenter de 10 milliards les crédits pour les anciens combattants et victimes de la guerre [26 décembre 1949] (p. 7265); Amendement de M. Darou tendant à réduire de 1.000 francs les crédits des anciens combattants pour les pensions des invalides de guerre (p. 7272); Son amendement tendant à maintenir en 1950 les crédits des anciens combattants au même chiffre qu'en 1949 (p. 7278); Art. 40 : Son amendement tendant à mettre à parité les traitements des fonctionnaires et les pensions des victimes de guerre [27 décembre 1949] (p. 7411, 7413). — Dépose une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement à l'égard des anciens combattants et victimes de guerre [23 février 1950] (p. 1333); la développe [24 mars 1950] (p. 2374, 2375, 2376, 2377, 2378); Son ordre du jour demandant la revalorisation des pensions des victimes de guerre et la majoration de la retraite du combattant (p. 2409, 2410, 2411). — Prend part à la discussion : d'une proposition de résolution relative au versement trimestriel supplémentaire à certains retraités : Contre-projet de M. Cherrier invitant le Gouvernement à accorder à tous les retraités deux versements trimestriels en atten-

dant la réalisation de la péréquation [14 mars 1950] (p. 1977); — d'une proposition de résolution relative aux pensions de certains orphelins de guerre : *Discussion générale* [17 mars 1950] (p. 2126); — d'une proposition de loi relative au statut des déportés du travail : *Urgence* [9 mai 1950] (p. 3364, 3365); *Demande de renvoi du débat, présentée par le Gouvernement* (p. 3365); *Discussion générale* [23 mai 1950] (p. 3784); *Son rappel au règlement (droits acquis par les déportés)* (p. 3787); — d'une proposition de loi relative au paiement des soldes mensuelles pendant la captivité : *Discussion générale* [9 mai 1950] (p. 3368); — d'une proposition de loi relative à l'affiliation à la sécurité sociale des invalides, veuves et orphelins de guerre; Art. 2 : *Amendement de M. Aubry tendant à placer cette loi dans le cadre de celle créant la sécurité sociale* [30 mai 1950] (p. 3994, 3995); — du projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils en 1950; ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE, en qualité de *Rapporteur pour avis (Ses observations sur le retard dans l'application des pensions, la situation des veuves de guerre, la parité des pensions et des traitements, la comparaison entre les rentes pour accidents du travail et les pensions, la manifestation de la place de l'Opéra)* [21 juin 1950] (p. 5088, 5089, 5090, 5091, 5092, 5093); — d'une proposition de loi relative au reclassement des fonctionnaires; Article unique : *Ses explications de vote sur la question de confiance posée pour l'application de l'article 1^{er} de la loi des maxima* [24 juin 1950] (p. 5262). — Est entendu sur les propositions de la Conférence des Présidents (*Statut des déportés*) [13 février 1951] (p. 1085). — Prend part à la discussion du projet de loi relatif au développement des services de fonctionnement pour l'exercice 1951; ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE : *Discussion générale* [15 mai 1951] (p. 5152, 5153); *Demande de renvoi à la Commission, des propositions intéressant les anciens combattants, présentée par M. Bouvier O' Cottereau* (p. 5156); Chap. 700 : *Retraite du combattant (pensions des invalides de guerre, sort des veuves de guerre, lenteur de la liquidation des pensions, relèvement de la retraite du combattant)* (p. 5165, 5166, 5167, 5168, 5169, 5171); Art. 2 : *Amendement de Mme Péri tendant à porter la pension des veuves de guerre à la moitié de la pension d'un invalide à 100 0/0*

(p. 5178); Chap. 701 : *Amendement de M. Maillocheau tendant à réduire de 1.000 fr. les crédits pour l'allocation provisoire d'attente* (p. 5194); Chap. 5020 : *Abrogation de la conclusion* [17 mai 1951] (p. 5337); Chap. 6030 : *Droits pécuniaires des internés et déportés résistants* (p. 5340); *Ses explications de vote sur l'ensemble* (p. 5344).

DEVINAT (M. Paul), Député de Saône-et-Loire.

Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil

[1^{er} Cabinet QUEUILLE]

du 11 septembre 1948 au 28 octobre 1949.

Secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale

(2^e Cabinet QUEUILLE)

du 30 juin au 11 juillet 1950,

Son élection est validée [29 novembre 1946] (p. 39). — Est nommé membre : de la Commission des territoires d'outre-mer [17 décembre 1946] (p. 102), [26 janvier 1948] (p. 195), [19 janvier 1950] (p. 361), [23 janvier 1951] (p. 348); de la Commission des affaires étrangères [11 février 1947] (p. 275). — Est élu vice-président de la Commission des territoires d'outre-mer [*J. O.* du 29 janvier 1948] (p. 965). — Est nommé membre : de la Commission de l'éducation nationale [26 janvier 1948] (p. 194); de la Commission des affaires étrangères [*J. O.* du 17 août 1948] (p. 5821); de la Commission des moyens de communication et du tourisme [17 janvier 1950] (p. 300), [23 janvier 1951] (p. 348). — Est désigné par la Commission des territoires d'outre-mer en vue de représenter l'Assemblée nationale au sein du Conseil de surveillance chargé de suivre la gestion de la caisse centrale de la France d'outre-mer [*J. O.* du 25 janvier 1947] (p. 1025). — Est nommé par la Commission des territoires d'outre-mer, membre du Conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer [21 février 1951] (F. n° 679). — Est nommé membre, par la Commission de la défense nationale, de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler de façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale [24 février 1951] (F., n° 680). — Est désigné pour les fonctions de juré à la Haute Cour de justice